

ACCESSIBILITÉ PARC D'ACTIVITÉS DE L'ALOUETTE : CE QUI VA CHANGER EN 2020

.....

Avec son projet de territoire, **la communauté d'agglomération de Lens-Liévin (CALL) a érigé la mobilité comme l'un de ses axes prioritaires**. Pour mieux relier les hommes et renforcer l'attractivité de ses principaux pôles, elle développe l'usage des transports en commun et encourage les mobilités douces.

Dans ce cadre, **un Plan de Mobilité de Zone a été lancé à l'échelle du Parc d'Activités de l'Alouette**, basé sur Liévin et Bully-les-Mines, afin de répondre aux nouveaux besoins du parc dont la superficie et le nombre de salariés vont doubler ces prochaines années.

Le plan de mobilité reprend un programme de mesures pour améliorer les livraisons de marchandises et la mobilité des personnes en encourageant l'utilisation des transports en commun, de la marche et du vélo et en optimisant l'usage de la voiture individuelle. Ce dispositif sera par la suite étendu aux principales zones d'activités de la communauté d'agglomération.

Le plan de mobilité a été élaboré dans le cadre d'une démarche participative avec :

- Les salariés, clients et fournisseurs du Parc d'Activités de l'Alouette,
- La CALL gestionnaire de la zone et son partenaire le Syndicat Mixte des Transports Artois-Gohelle (SM-TAG) en charge du réseau de transports en commun Tadao,
- Le groupement la Chaire Explorateurs de la transition, Auddicé, Grands Ensemble et l'ADAV (Association Droit au Vélo).

Les principales mesures prévues dès 2020 pour améliorer l'accessibilité du Parc d'Activités :

1. **La création d'une voie verte** (voie partagée pour les cyclistes et piétons) **à travers le Parc d'Activités** (rues Frédéric Sauvage et rue François Jacob à Liévin). Les travaux seront réalisés par la CALL entre mai et octobre 2020. Montant des travaux : 83 K€ HT.



2. **La réalisation d'une étude pour améliorer la desserte de la zone en transports en commun**. Le SM-TAG communiquera sur les résultats de cette étude à l'été 2020.

3. **L'aménagement d'un pont en passerelle réservée aux cyclistes et piétons** (au-dessus de l'A21, rue Jules Verne à Bully-les-Mines). Les travaux seront effectués par la Ville de Bully-les-Mines dès que l'extension de la zone sera en activité.

4. **La connexion de la zone au réseau cyclable de Liévin** (rue Sauvage à Liévin). Les travaux seront réalisés par la ville de Liévin à horizon 2022.

VOS INTERLOCUTEURS

.....

Presse :
Mélanie STRAEHLI
Chargée de communication
mstraehli@agglo-lenslievin.fr
03.21.79.07.95

Mobilité :
Noémie DUPLESSIS
Cheffe de projet mobilités / déplacement
nduplessis@agglo-lenslievin.fr
06.84.42.32.32



LE DEPLIANT ACCESSIBILITE DE LA ZONE

Vous trouverez sur www.agglo-lenslievin.fr/plan-mobilite-zone-alouette le dépliant Accessibilité de la zone.

Plans, tarifs, ... toutes les infos pour accéder au Parc d'Activités de l'Alouette et améliorer les déplacements domicile-travail et professionnels !

Accès au Parc d'Activités de l'Alouette :

- En bus (lignes 11 et 31),
- En train, au départ des gares de Bully-les-Mines ou Liévin,
- A pied ou à vélo plus adapté aux courts trajets,
- Ou encore en covoiturage !